

# Avis de recrutement

## Postes ouverts aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi par la voie Contractuelle au titre de l'année 2025

---

### Direction générale déléguée relations humaines

Direction du développement et  
de la gestion prévisionnelle des  
compétences

Service recrutement-mobilité

L'article L352-4 du code général de la fonction publique et vu le décret 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, l'Université de Lille procède au titre de l'année 2025, à des recrutements par la voie contractuelle, ouverts exclusivement aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

## 8 postes sont ouverts

Les fiches de postes sont consultables via le lien :

<https://www.univ-lille.fr/universite/travailler-a-luniversite/personnels-biatss/rejoindre-luniversite-par-la-voie-des-concours/concours-boe>

### ***Postes catégorie B : Technicien recherche et formation classe normale***

- 3 postes : Technicien-ne en gestion administrative TCH - BAP J
- 1 postes : Gestionnaire financier-e et comptable TCH - BAP J

### ***Postes catégorie C : Adjoint technique recherche et formation principal de 2<sup>ème</sup> classe***

- 3 postes : Adjoint-e en gestion administrative ATRF - BAP J
- 1 poste : Opérateur-trice Logistique ATRF- BAP G

### **Conditions générales d'accès :**

-Pour postuler, il convient **d'appartenir à l'une des catégories des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)**. La liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi BOE est disponible sur le site du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; cette qualité **doit être en cours de validité pour la durée totale du contrat**.

Lien d'accès à la liste des bénéficiaires:

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/liste-des-beneficiaires-de-l-obligation-d-emploi-45950>

—  
Direction générale déléguée  
relations humaines

-Présenter un handicap reconnu comme compatible avec les fonctions, vérifié par le médecin de prévention

-Le candidat ne doit pas être fonctionnaire (le mode de recrutement par la voie contractuelle n'est pas ouvert aux travailleurs handicapés ayant déjà la qualité de fonctionnaire).

**-Ne pas être en CDI**

-Il doit remplir les **conditions générales d'accès à la fonction publique** :

- Posséder la nationalité française ou celle d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.
- N'avoir aucune mention portée au bulletin n°2 du casier judiciaire qui soit incompatible avec l'exercice des fonctions.

- Remplir **les mêmes conditions de diplômes ou d'équivalence** que celles exigées pour les **concours externes**:

- **Technicien (CAT B)**: Être titulaire d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV (anciennement niveau IV, niveau BAC général, technologique ou professionnelle)
- **Adjoint Technique Recherche et Formation (CAT C)**: Être titulaire d'un diplôme de niveau III (anciennement niveau V, niveau de formation équivalant CAP, BEP ou diplôme national du brevet)

### **Comment candidater ?**

Les candidats doivent remplir un **dossier de candidature** (téléchargeable sur le site à partir du 2 avril 2025)

Et retourner le dossier complété par voie postale, accompagné des documents suivants :

- 1 CV et 1 lettre de motivation (précisant l'emploi type et la nature : recrutement BOE)
- L'attestation RQTH, reconnaissant la qualité de travailleur handicapé (**en cours de validité et valide durant toute la durée du contrat**)
- La copie du ou des diplômes
- Copie recto verso de la pièce d'identité en cours de validité

**Le dossier de candidature est à retourner par voie postale à:**

## Calendrier

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au **mercredi 2 avril 2025**

La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au **mercredi 30 avril 2025** (cachet de la poste faisant foi).

## Traitement des candidatures

Une commission examinera les dossiers reçus dans les délais fixés.

Les candidats dont le dossier aura été retenu par la commission seront convoqués pour un entretien.

Le calendrier n'est pas encore fixé, dates à venir.

Admissibilité (Étude des dossiers par les membres du jury)

Admission (Audition des candidats)

**A l'issue de la phase d'audition, les candidats admis se verront proposer un contrat de 1 an (renouvelable) à compter du 01<sup>er</sup> septembre 2025.**

**A l'issue de cette année, une commission se réunira pour auditionner l'agent dans le cadre d'un entretien ; le jury sera alors chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle du candidat.**

L'appréciation est faite au regard du rapport du supérieur hiérarchique, des formations suivies, du rapport à mi-parcours le cas échéant.

**Le jury alors se prononce soit :**

- En faveur de la titularisation
- En défaveur de la titularisation
- En faveur d'un renouvellement du contrat